

Département de la VENDÉE

Arrondissement
des SABLES D'OLONNE



Envoyé en préfecture le 18/05/2021

Reçu en préfecture le 18/05/2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ID : 085-218500999-20210504-DEL2021_031-DE

Commune du GIROUARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°DEL2021_031

Séance du 4 mai deux mille vingt et un à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle socioculturelle 10 bis rue des Forgerons en séance publique, sous la présidence de M. Jacques RABILLÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

Nombre de pouvoir : 2

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 avril 2021

Présents : RABILLÉ Jacques, DECROCK Sandrine, HAQUETTE Olivier, MOUSSET Raphaël, CHATELIER Nicole, MOUSSET Nadine, GRIT Olivier, VIOLEAU Laurence, RIALLAND Olivier, MATHÉ Grégory, BOURON Stéphanie, GRIT Auguste.

Absents : FAVREAU Éric (donne pouvoir à MOUSSET Raphaël), GUILLOTEAU Cécile (donne pouvoir à RABILLÉ Jacques), GUERREIRO Maud.

Secrétaire de séance : Auguste GRIT.

Cimetière – Tarification des concessions

Monsieur le Maire laisse la parole à Sandrine DECROCK.

Un bilan est présenté sur le travail de recensement des concessions en mauvais état ou non entretenues qui a été effectué par la commission cimetière. A ce jour, 14 concessions ont été abandonnées par les familles. 2 concessions sont disponibles et 6 vont l'être suite aux travaux programmés.

Elle indique que les prochaines étapes seront l'élaboration du règlement du cimetière ainsi que la procédure de reprise de concessions (une quarantaine de prévues à ce jour).

Les nouveaux tarifs proposés au vote par la commission cimetière ont été élaborés après renseignements pris auprès des communes voisines.

Ils s'appliqueront à toute nouvelle concession, tout renouvellement de concession qui ne serait pas intervenu dans le délai légal de 2 ans à compter de la date d'échéance de celle-ci, ainsi qu'à toute concession pour laquelle aucun acte de concession n'a été retrouvé, ni par la mairie ni par la famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, 13 POUR et 1 CONTRE :

➤ **DÉCIDE** d'adopter les tarifs suivants :

	30 ans	50 ans
Concession 2m²	150 €	250 €
Cavurne	100 €	200 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits,
Pour extrait conforme.

le Maire,
Jacques RABILLÉ

